



Ordre du jour :

1. Prendre acte des démissions des membres du conseil ayant été émises le 06/01/2020 afin de juridiquement les entériner
2. Décider de la liquidation de l'association
3. Décider de l'affectation de l'éventuel boni de liquidation qui doit être alloué à une autre association de restauration collective
4. Nomination d'un administrateur en charge de la liquidation avec pouvoir donner sur les comptes bancaires de l'ARAICF,

À l'issue de l'ouverture de cette AGE à 14 h, L'ensemble des participants se sont recueillis lors d'une minute de silence pour rendre hommage à notre collègue de Mme Patricia BONNY, contrôleuse au SPFE, et également ancienne trésorière de l'ARAICF (association de restauration collective du site Berthelot).

3 représentants administratifs (dont 2 étaient excusés) et 4 OS étaient présents .

1. L'ensemble des membres présents et représentés de cette AGE ont entériné à l'unanimité les démissions des 8 membres du bureau de l'ARAICF.
2. La liquidation de cette association a été entérinée à l'unanimité.
3. La situation financière de l'association , après remboursement des sommes dues aux rationnaires, laisse apparaître un solde créditeur.

En effet, RH-2C avait financé l'indemnité de rupture de contrat entre l'ARAICF et la société « API restauration ».

Un reliquat subsistait et il s'apparente donc à une subvention.

À ce titre, cette somme peut être attribuée à une association de restauration collective présente sur d'autres sites des finances publiques du Puy de Dôme.

Deux solutions nous ont été proposées :

Choix 1: Attribuer la totalité de cette somme au restaurant collectif de RIOM (Nouveau prestataire STB, et situation de trésorerie fragile malgré une fréquentation régulière)

ou bien

Choix 2: Accorder une remise de 1 € aux rationnaires de Berthelot tout grade confondu, jusqu'à extinction de la somme attribuée (10 575,72€).

L'administration, FO DGFIP, CGT et l'alliance **CFDT-CFTC** ont voté pour l'attribution de cette somme à la restauration collective de RIOM. (choix 1)
Résultats des votes (4 voix pour l'administration et 2 voix par syndicats)

Choix 1 : 9 voix POUR – 2 CONTRE- 1 abstention

Choix 2 : 2 voix POUR – 9 CONTRE – 1 abstention

4. Mme FILLOT a été désigné à l'unanimité comme administratrice et effectuera la liquidation.

Elle gèrera l'attribution du solde à l'association en charge de la restauration collective du centre des finances de RIOM.

La séance s'est clôturée à 15h40.

L'alliance **CFDT-CFTC** est satisfaite que ce reliquat contribue à renforcer la trésorerie de l'association de la restauration du site de RIOM, et permette d'offrir la possibilité de déjeuner à tout un chacun.

Ce choix reflète nos valeurs collectives et humanistes.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre écoute !

Vos représentant-es élu-es de l'alliance **CFDT-CFTC** :
Jean-Christophe LAGNIER / Cécile BRETTE – Hervé POT / Amandine MOLLE
mél : cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr ou cfdt.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr